

tion de monsieur Pelletier, son successeur. Je ne parlerai pas des fameuses occurrences indiquées dans ses lettres à monsieur DeBoucherville; elles portent à leur face même la preuve de l'esprit de partisan le plus fort, et démontrent qu'il avait tout calculé pour profiter de la bonne foi de ses aviseurs, afin de pouvoir les démettre. Le député de Lambton a parlé des élections d'avril dans la province de Québec. J'ai passé moi-même trente ou trente-cinq jours dans cette campagne électorale, et je n'ai jamais vu des élections emportées par des moyens comme ceux dont les partisans du gouvernement Joly se sont servis. Ces moyens étaient le mensonge, les fauses représentations, la calomnie, et rien autre chose. On n'a pas discuté la question constitutionnelle du renvoi des ministres par monsieur Letellier. Il a été impossible aux conservateurs de discuter cette question, attendu qu'on étouffait toujours leurs paroles en criant aux taxes; et que nos adversaires nous qualifiaient constamment de parti des taxes, comme si eux-mêmes n'avaient pas taxé le peuple au montant de plusieurs millions. Voilà le cri qu'on a soulevé et la conduite qu'on a tenue, dans tous les comtés de Québec, à peu d'exceptions près. Souvent cette cabale est descendue jusqu'à la plus parfaite démagogie, en exagérant de plus en plus l'obligation où était le peuple de payer des taxes. C'est ainsi, que le cabinet Joly a emporté les élections.

Le député de Lambton dit que toute la procédure dans l'affaire Letellier a été une gaucherie; il croit que nous aurions dû procéder par voie d'accusation. Je suis aussi un peu de cette opinion. Je ne dis pas que le gouvernement ait mal conduit l'affaire, mais il aurait pu la conduire mieux. Mon opinion était en faveur d'une accusation; mais, par un sentiment de délicatesse envers monsieur Letellier, et de respect pour ma nationalité, je n'ai pas voulu prendre ce moyen.

Des honorables membres ont parlé de la session qui a eu lieu en juin à Québec, et ont prétendu que le verdict de la province a entièrement dégagé la personne du lieutenant-gouverneur. A ce propos, je vais porter de sérieuses accusations; on me reprochera peut-être de les avoir faites un peu tard, mais la faute n'en est pas à moi. J'aurais fait une réplique lors du débat sur cette question, il y a

M. MOUSSEAU.

quelques semaines, si je n'avais pas cru devoir économiser le temps. Dans la session de juin de la législature locale, le gouvernement Joly a cru devoir acheter un Orateur dans nos rangs. Il a agi ainsi à la demande pressante, aux instances de M. Letellier. Le marché s'est fait en sa présence, à Spencer Wood. Au commencement de la session, le cabinet a subi un vote de censure sur la question constitutionnelle. Après un tel échec, un cabinet respectable aurait résigné, ou un lieutenant-gouverneur respectable l'aurait démis. Je suis certain que si l'honorable député de Lambton avait connu ces faits, il n'aurait pas consenti à défendre monsieur Letellier, parcequ'il est trop honorable et a trop fait en faveur de la moralité publique pour s'abaisser à défendre une semblable cause. Le cabinet passa outre, et monsieur Letellier, qui craignait toujours de voir lui échapper le vote qu'il avait acheté, se mit en frais d'en acheter d'autres. Il s'est établi dans la Chambre de l'Orateur du conseil, il s'y est tenu chaque jour de séance, non-seulement pendant quelques minutes, mais pendant tout le temps de la séance; il a fait venir les députés conservateurs, leur a offert à boire, et a taché de les engager à voter pour son gouvernement.

Mais cela ne suffisait pas, il leur fallait des éléments nouveaux. Monsieur Letellier a entre les mains une lettre signée du ci-devant ministre de la justice, offrant une place de juge aux avocats qui consentiraient à se ranger de leur côté. Tout ce que je dis ici est vrai; je parle sérieusement. Il est maintenant trop tard pour nommer un comité, mais, à la prochaine session, si mes honorables amis de la gauche y consentent, je proposerai de nouveau ce comité, et si, devant lui, je ne prouve pas toutes ces accusations, je consens à quitter cette Chambre déshonoré.

Avec l'honorable député de Lambton, je suis d'avis que nous aurions dû procéder par voie de mise en accusation; car si nous en eussions agi ainsi, je suis sûr que monsieur Letellier serait déjà démis et disgracié pour toujours. La majorité de monsieur Joly était tellement forte que, lorsque monsieur Bachand est mort en octobre dernier on ne l'a pas remplacé. Les formalités nécessaires ont été accomplies, les documents requis ont été adres-